



PROGRAMME DE FORMATION

METIERS - ADR 1.3 – Formations

@M05COL – @M05COL - LES BASES DE LA RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Objectifs opérationnels

Sensibiliser les personnels aux risques présentés par les marchandises dangereuses et développer un esprit de sécurité et de prévention.

Respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 1.3 de l'A.D.R.

Durée

1,00 jour(s)

4:00 heures

Public visé

Personnel des services logistiques, commerciaux et administratifs.
Exploitants, opérateurs, expéditeurs, destinataires ayant à appliquer et à respecter le réglementation du transport des marchandises dangereuses (ADR).

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A l'issue de la formation le stagiaire sera sensibilisé aux risques présentés par les marchandises dangereuses et développera un esprit de sécurité et de prévention. Il saura respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses.

Moyens et supports pédagogiques

Les supports de cours sont disponibles sur la plateforme e-learning. Le déroulement et le suivi de l'action de formation sont réalisés via l'interface Web sous forme de questions / réponses, supports de cours vidéo et présentation diaporama on line. Un outil informatique compatible avec l'environnement e-learning muni d'une connexion Internet adaptée et d'une « carte son » devra être mis à la disposition de l'apprenant par l'entreprise.

Nature et périodes de réalisation des travaux demandés au stagiaire : Suivi et réalisation du parcours de formation préconisé par module successif

Réalisation des exercices et quizz proposés en cours de formation

Évaluations des connaissances intermédiaires et finales sous forme de QCM

Encadrement

Possibilité de contacter un formateur référent et une assistance technique

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut suivre la formation ou et quand il le souhaite pour une période d'un mois.





PROGRAMME DE FORMATION

Programme de formation

A- Introduction

B- Qu'est-ce qu'une marchandise dangereuse ?

Les comportements physiques de la matière

Les principaux dangers

C- Les réglementations des transports de marchandises dangereuses

Les formations obligatoires

Formations des conducteurs ADR 8.2

Formations intervenants du transport ADR 1.3

D- Les équipements obligatoires

E- Les documents de bord obligatoires

F- Les règles d'emballages

G- L'étiquetage et le marquage des colis

H- Les règles de chargement

I- Les normes d'arrimage

J- Les exemptions

Emballage en quantités limitées

Emballage en quantités exceptées

Transport en quantités limitées

K- Le document de transport

L- Signalisation et placardage des véhicules

M- Les règles de circulation

N- Les contrôles routiers

O- Les obligations des intervenants

P- Le conseiller à la sécurité

Q- Savoir intervenir en cas d'accident

R- Les équipements de protection

S- Le transport des déchets dangereux

T- Les règles de sûreté

Quiz final d'évaluation des connaissances acquises

Compter 15 minutes par module.

